



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3437^e séance

Samedi 15 octobre 1994, à 15 h 35

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Sir David Hannay	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Cárdenas
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Li Zhaoxing
	Djibouti	M. Olhaye
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Sidorov
	France	M. Mérimée
	Nigéria	M. Ayewah
	Nouvelle-Zélande	M. Keating
	Oman	M. Al-Khussaiby
	Pakistan	M. Marker
	République tchèque	M. Kovanda
	Rwanda	M. Bakuramutsa

Ordre du jour

La question concernant Haïti

La séance est ouverte à 15 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Canada et d'Haïti des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Longchamp (Haïti) prend place à la table du Conseil; Mme Fréchette (Canada) occupe la place qui lui est réservée sur le côté de la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1994/1169, qui contient le texte d'une lettre datée du 15 octobre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, à laquelle est annexée une lettre datée du 15 octobre 1994 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1994/1163, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, le Canada, Djibouti, la France, le Pakistan, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique et le Venezuela.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1994/1143, rapport du Secrétaire général sur la question d'Haïti; et S/1994/1148, lettre datée du 10 octobre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis

d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du deuxième rapport de la Force multinationale en Haïti, présenté au Conseil de sécurité, conformément à la résolution 940 (1994).

Le premier orateur est la représentante du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Fréchette (Canada) (*interprétation de l'anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Comme d'habitude, c'est de main ferme que vous menez les délibérations du Conseil au cours de ce mois. Permettez-moi aussi de remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Yañez-Barnuevo, qui a dirigé efficacement les travaux du Conseil pendant le mois de septembre.

Aujourd'hui, le Président Aristide est rentré en Haïti. C'est avec grand plaisir que je m'associe à vous, aux autres membres du Conseil de sécurité, à la communauté internationale et, avant tout, au peuple d'Haïti pour célébrer cette occasion historique. Cet après-midi, en présence de milliers de ses compatriotes et des représentants de nombreux pays, y compris mon propre Ministre des affaires étrangères, le Président Aristide a repris ses fonctions.

Avec un tel événement, trois longues années de brutalité ont pris fin. Nous saluons le courage de tous ceux qui, en Haïti, se sont battus pour ramener la démocratie dans leur pays, et la mémoire de ceux qui, connus ou inconnus, ont péri dans la lutte. Leurs aspirations ont prévalu.

Le rétablissement dans ses fonctions du Président Aristide est un succès pour la communauté internationale. L'engagement et les efforts combinés de personnes, de groupes et d'organisations internationales ont été à la clef de ce résultat. En sa qualité de membre du groupe des Amis d'Haïti, le Canada partage avec une immense satisfaction la réalisation de nos objectifs communs.

(L'oratrice poursuit en français)

Le déploiement paisible de la coalition multinationale, sous l'autorité des Nations Unies, a joué un rôle déterminant dans l'établissement des conditions qui ont permis le retour du Président Aristide. Nous félicitons la coalition de ses efforts.

Le Canada appuie une transition rapide de l'opération multinationale à la Mission des Nations Unies en Haïti

(MINUHA), lorsqu'un climat sûr et stable aura été établi en Haïti. Nous réitérons notre engagement à participer à la MINUHA, qui aidera les Haïtiens à consolider la paix et la démocratie et à construire une société stable. De même, nous nous réjouissons du retour de la mission civile conjointe de l'ONU et de l'Organisation des États américains (OEA) qui a aussi un rôle important à jouer à cet égard.

Les Haïtiens oeuvrent déjà pour atteindre ces objectifs. Le Parlement haïtien siège de nouveau et les dirigeants démocratiques reprennent leurs fonctions. Le Canada appuie fermement l'appel du Président Aristide à la coopération et à la réconciliation au moment où Haïti s'engage de nouveau dans la voie démocratique.

Le Président Aristide a demandé à la communauté internationale d'appuyer les efforts de reconstruction d'Haïti. Ce pays aura besoin d'un soutien rapide et considérable. La semaine dernière, un groupe de donateurs, dont le Canada, s'est concerté pour éliminer les arrérages de la dette haïtienne aux institutions financières internationales.

Le Canada entend apporter une contribution importante aux efforts de reconstruction. Le Ministre des affaires étrangères du Canada a annoncé aujourd'hui à Port-au-Prince que le Canada consacrera 30 millions de dollars à cette fin au cours des prochains six mois.

(L'oratrice reprend en anglais)

Nul ne nie les dangers qui existent encore, les défis qui se profilent à l'horizon, ou les échecs qu'Haïti pourrait connaître tandis qu'il cherche sa voie. Cependant, concentrons-nous, aujourd'hui au moins, sur ce qui a été réalisé. Le Président Aristide est rentré, la démocratie est en train d'être restaurée. Enfin, les Haïtiens peuvent ressentir avec confiance qu'ils laissent derrière eux un sombre épisode de leur histoire et qu'ils oeuvrent pour un avenir meilleur.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la représentante du Canada des paroles aimables qu'elle a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant d'Haïti. Avant de lui donner la parole, qu'il me soit permis de lui exprimer, en mon nom personnel, mes plus vives félicitations à l'occasion de cette journée historique pour son pays. Je lui donne la parole.

M. Longchamp (Haïti) : Il y a tout juste quelques heures, le Président Jean-Bertrand Aristide est rentré en Haïti, après trois années d'exil forcé, afin de reprendre ses fonctions et de poursuivre le mandat que lui avait confié le peuple haïtien.

C'est un grand jour pour le peuple haïtien qui, pendant ces trois longues années, a héroïquement résisté et combattu pour que la dictature militaire ne parvienne pas à s'installer en Haïti. C'est un grand jour pour Haïti car le pays, avec la paix retrouvée, va pouvoir se consacrer à la reconstruction et au développement économique. C'est un grand jour pour la communauté internationale qui a déployé des efforts immenses pour apporter une solution à la situation dramatique que le coup d'État avait amenée en Haïti. C'est enfin un grand jour pour la démocratie, pour laquelle nous luttons tous, car cette victoire représente une avancée de la démocratie à travers le monde.

Le retour du Président Aristide nous montre une nouvelle fois que la communauté internationale, quand le consensus se fait, a les moyens de faire appliquer ses décisions. Une première étape a été franchie. Beaucoup reste encore à faire pour asseoir définitivement cette démocratie.

Comme vous le savez bien, démocratie et développement sont intrinsèquement liés, et il ne saurait y avoir de paix véritable si les conditions de vie de la population ne s'améliorent pas. À cet égard, nous faisons appel à la communauté internationale pour nous aider à reconstruire le pays que les trois années de déprédations commises par le régime militaire ont pratiquement ruiné. Nous comptons sur l'aide généreuse de tous nos amis et nos partenaires internationaux pour nous permettre, tout au moins, de faire face aux obligations qui nous attendent.

Pour terminer, je voudrais encore une fois, au nom du peuple haïtien et de mon gouvernement, dire un grand merci à toute la communauté internationale, qui a contribué grandement à l'avènement de ce jour.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Sardenberg (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Ma délégation est convaincue que grâce à votre expérience et à votre savoir-faire, nos délibérations seront couronnées de succès tout au long de ce mois.

Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Yañez-Barnuevo, de l'Espagne, de la compétence avec laquelle il a dirigé le conseil le mois dernier.

En 1991 le processus démocratique naissant qui a porté le Président Jean-Bertrand Aristide aux plus hautes fonctions en Haïti a été brutalement interrompu par la force des armes. La règle constitutionnelle a été piétinée par une junte, et des actes de violence épouvantables contre la dignité humaine sont devenus monnaie courante. Le coup d'État perpétré contre le Président constitutionnel a été fermement condamné par le Gouvernement brésilien. Nous avons constamment appuyé les efforts diplomatiques entrepris par les Nations Unies et l'Organisation des États américains (OEA) et mis rapidement en oeuvre l'embargo décrété contre les autorités de facto en vue du rétablissement de la démocratie en Haïti.

Aujourd'hui, nous nous félicitons chaleureusement du retour du Président Aristide en Haïti. Nous sommes particulièrement honorés des paroles adressées personnellement par le Président Aristide à notre représentant à l'Organisation des États américains pour exprimer sa gratitude vis-à-vis la position adoptée par le Brésil tout au long du processus.

Au moment de l'adoption de la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité, la délégation brésilienne a déclaré que l'usage de la force au titre du Chapitre VII s'agissant d'un pays de l'hémisphère occidental était une question que nous considérons avec le plus grand sérieux. Nos réserves avaient trait principalement à l'autorisation de la création et du déploiement d'une force multinationale dotée d'un mandat étendu et vague. Des réserves ont également été exprimées par certains pays d'Amérique latine non membres du Conseil de sécurité lors de la séance officielle au cours de laquelle la résolution 940 (1994) a été adoptée.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui contient des notions que ma délégation ne peut appuyer, vu que cela serait incompatible avec sa position à

l'égard de la résolution 940 (1994), compte tenu en particulier de notre respect pour le principe de non-intervention, lequel est inscrit dans la Constitution brésilienne. Nous ne sommes pas disposés à souscrire rétroactivement aux dispositions d'un projet de résolution au sujet duquel nous avons exprimé des réserves.

Avec le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Haïti, la difficile tâche de reconstruction politique et économique figure en tête de l'ordre du jour du gouvernement légitime et nécessitera certainement un ferme appui de la communauté internationale. Le Brésil reste prêt à contribuer activement à cet effort.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ayewah (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Vous avez déjà fait preuve de vos talents bien connus de diplomate par la façon efficace et admirable dont vous dirigez les travaux du Conseil. Soyez assuré de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche importante.

J'aimerais aussi exprimer la gratitude de ma délégation à l'Ambassadeur Yañez-Barnuevo, de l'Espagne, pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de septembre.

Ma délégation se félicite du retour, aujourd'hui, du Président Aristide en Haïti. Son retour pacifique, il le doit aux immenses efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, son Secrétaire général, l'organisation régionale et d'autres États Membres.

Ma délégation est encouragée par le fait que grâce aux activités de la Force multinationale, les conditions nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des dispositions de l'Accord de Governors Island sont en train d'être créées. Nous espérons que la mise en oeuvre intégrale et pacifique de l'Accord de Governors Island, auquel ont adhéré librement les anciens dirigeants militaires et le Président Aristide, va maintenant s'effectuer rapidement. Cette évolution est l'assurance pour ma délégation que les chances de règlement pacifique de la crise haïtienne sont bien meilleures aujourd'hui qu'elles ne l'auraient été si la puissante intervention militaire s'était déroulée comme prévu.

En fait, lorsque ma délégation a appuyé la résolution 940 (1994), nous n'estimions pas, à ce moment-là, que l'état du problème justifiait une puissante intervention militaire, ce qui aurait causé des pertes humaines et matérielles insensées en Haïti. Heureusement, la sagesse l'a emporté, et la situation a été résolue de façon pacifique.

Nous espérons qu'avec le retour du Président Aristide, s'amorceront les processus de relèvement, de reconstruction, et, plus important encore, de réconciliation nationale, avec l'appui et l'encouragement d'un peuple déterminé et l'aide de la communauté internationale. Ce que nous espérons, c'est voir un Haïti en paix avec lui-même, capable de poursuivre son développement dans la paix et la dignité.

C'est dans cet espoir que ma délégation votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Nigéria des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Bakuramutsa (Rwanda) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite de votre élection à la présidence du Conseil pour ce mois. Je profite également de cette occasion pour remercier le représentant de l'Espagne de la sagesse et de la compétence avec lesquelles il a présidé le Conseil le mois dernier.

La délégation rwandaise tient à se joindre à tous ceux qui se réjouissent du retour du Président Jean-Bertrand Aristide dans son pays et, partant, du rétablissement de la démocratie en Haïti.

Nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter la coalition des pays de la région et les autres amis d'Haïti, qui ont coopéré pour la réalisation de cet objectif. Ma délégation souhaite que la paix et la démocratie puissent s'établir et s'affermir en Haïti, afin que les Haïtiens et leurs descendants puissent en bénéficier longtemps.

Pour cela, nous pensons que d'autres dispositions doivent être prises pour qu'Haïti atteigne le point de non-retour dans la paix et la démocratie. Chacun sait qu'il n'y a ni paix ni démocratie sans développement. Bien qu'Haïti appartienne à l'hémisphère nord de la planète, sa population fait face à une situation économique sans comparaison avec celle des autres pays de la région. La paix dans la pauvreté, la démocratie alors que la population vit sous domination, ce sont des choses difficiles à gérer par n'importe quel gouvernement, même le plus démocrate. C'est pourquoi ma délégation voudrait faire appel aux pays de la région qui

viennent de sauvegarder la démocratie en Haïti pour qu'ils remplacent la coopération militaire par une coopération économique durable.

Ma délégation est convaincue que c'est là le seul moyen qui permettra au peuple et au Gouvernement haïtiens de jouir de la démocratie et d'une paix durable.

Je vais voter pour ce projet de résolution, estimant qu'il ouvre la voie à une nouvelle évolution en Haïti.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Rwanda de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1994/1163.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Brésil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, aucune voix contre et une abstention. Le projet de résolution a été adopté en tant que résolution 948 (1994).

Je vais donner maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après le vote.

Mme Albright (États-Unis) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois d'octobre. Nous nous réjouissons de pouvoir participer à ce mois de travaux très difficiles sous votre direction éclairée. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur de l'Espagne pour l'excellent travail qu'il a réalisé au cours du mois dernier.

Aujourd'hui, le Président Jean-Bertrand Aristide est rentré en Haïti. Nous lui disons : Bienvenue, Monsieur le Président.

C'est là une heureuse occasion. Avec le retour en Haïti d'un dirigeant librement élu à la tête d'un gouvernement légitime, le premier pas essentiel a été fait vers une reconstruction nationale sous un régime démocratique. Le Conseil peut, et doit, à juste titre, être satisfait de ce succès. Depuis trois ans, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains ont travaillé dur pour parvenir à ce moment. Au nom de mon gouvernement, je rends hommage à tous ceux qui ont travaillé si durement pendant si longtemps.

Ces années ont connu des moments d'espoir, par exemple lorsque l'Accord de Governors Island a été signé, et des moments d'infamie, comme lorsqu'on été assassinés en Haïti Guy Malary, Georges Ismery et le frère Jean-Marie Vincent. Aujourd'hui, il faut se souvenir des milliers d'Haïtiens qui ont perdu la vie au cours des années d'une dictature brutale.

Le jour présent, cependant, n'appartient pas à la communauté internationale, ni même au Président Aristide. Il appartient au peuple d'Haïti. Aujourd'hui nous devons partager sa joie et célébrer la fin de son oppression.

Nos espoirs et nos prières accompagnent le peuple d'Haïti alors qu'il commence à reconstruire son pays, alors qu'il commence à recouvrer sa fragile liberté, alors qu'il commence à rétablir une démocratie interrompue et, plus important, alors qu'il commence à réconcilier, selon l'expression même du Président Aristide, les Haïtiens avec Haïti. Nous disons aux Haïtiens : Nous sommes avec vous et nous vous aiderons.

Je voudrais rendre un hommage particulier au personnel de la Force multinationale en Haïti, qui, par sa contribution exemplaire, a permis à Haïti de vivre ce jour. Ces femmes et ces hommes courageux représentent le fleuron des traditions des 30 nations de cette région et d'autres régions qui ont participé à cet effort de paix pour ramener la démocratie en Haïti. À la Force multinationale nous disons : Bravo et merci.

La tâche difficile n'est pas terminée. La victoire d'aujourd'hui ne doit pas masquer la tâche de demain. La communauté internationale et particulièrement l'Organisation des Nations Unies sont aux côtés du peuple haïtien pour l'aider dans ses efforts de restauration, de réconciliation et de reconstruction. Mais n'oublions pas que seul le

peuple haïtien peut assurer le succès de la démocratie et la prospérité promise.

Dans quelques mois, la Mission des Nations Unies en Haïti, la MINUHA, autorisée par le Conseil de sécurité au titre de la résolution 940 (1994), remplacera la Force multinationale pour poursuivre les travaux déjà commencés en Haïti. Nous attendons ce jour avec impatience tout comme nous attendons l'instauration d'un avenir de paix et de démocratie en Haïti.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la représentante des États-Unis pour les aimables paroles qu'elle a eues à mon endroit.

M. Cárdenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais en premier lieu vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et exprimer, comme de coutume, nos remerciements à la délégation espagnole pour le travail accompli le mois dernier sous la direction de l'Ambassadeur Yañez-Barnuevo. Je voudrais également dire que je me félicite de la présence parmi nous de l'Ambassadeur Longchamp alors que le Président Aristide se trouve maintenant sur le sol haïtien.

La résolution 948 (1994) que le Conseil de sécurité vient d'adopter nous satisfait tout particulièrement. Mon pays a participé sans réserve dès le début, et sous diverses formes, à la longue et parfois difficile tâche entreprise pour résoudre la crise haïtienne : aux efforts politiques déployés dans le cadre de l'Organisation des États américains (OEA); aux efforts entrepris au sein du groupe des Amis du Secrétaire général, où nous avons oeuvré et continuons d'oeuvrer avec les États-Unis, la France, le Canada et le Venezuela, pays frère; en vertu de notre participation à cet organe des Nations Unies, aux efforts du Groupe spécial chargé de la vérification des sanctions imposées par le Conseil par la présence, durant de longs mois, de navires de la Marine argentine; aux efforts du Groupe d'observateurs le long de la frontière entre Haïti et la République dominicaine par la présence d'éléments de notre police nationale; aux efforts de la Force multinationale, avec une centaine d'agents de police de notre Gendarmerie et du personnel militaire d'appui, qui coopèrent avec les nombreux autres pays des Caraïbes et du reste de la région et qui oeuvrent également dans le cadre de la Force multinationale.

Nous continuerons d'apporter notre contribution en personnel à la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) et, de manière indirecte, par la présence de l'ancien Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organi-

sation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains (OEA), M. Dante Caputo, à qui nous rendons hommage pour le courage et la ténacité dont il a fait preuve dans les efforts qu'il a déployés.

La présence de l'Argentine aux niveaux national, régional et multinational dans les diverses étapes qui ont amené au règlement de la crise haïtienne n'a jamais eu et n'aura jamais d'autre objectif que le retour au processus démocratique de ce pays frère, à sa pacification et à sa réintégration, dans la dignité, au sein de la communauté des nations où prévalent les valeurs démocratiques, le respect et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Ces objectifs multiples sont d'une importance capitale et doivent se substituer à toute rhétorique. En dépit des divers pas en avant, reculs et vicissitudes qu'a connus le processus de règlement de la crise haïtienne, cette tâche a été menée avec fermeté tout au long des trois ans qu'a duré le régime dictatorial. Alors que l'on pensait être proche d'une solution après la signature de l'Accord de Governors Island, la réticence et la mauvaise foi des autorités de facto qui s'étaient emparé du pouvoir en Haïti, et leur refus de respecter leur parole donnée ont été à l'origine de cette situation qui a causé tant de souffrances au peuple haïtien.

Cependant, au sein du Conseil, nous n'avons pas ralenti nos efforts. Nous avons continué d'exercer des pressions : d'abord, à travers le régime des sanctions jusqu'à ce que le régime insoutenable de violence et de barbarie imposé aux Haïtiens par les autorités de facto démontre qu'il était absolument impossible de mettre en marche, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, et conformément à ses dispositions, le mécanisme établi dans la résolution 940 (1994). Ces objectifs pacifiques ont prévalu et ont insufflé un regain d'espoir au peuple haïtien qui a particulièrement souffert et qui, face à l'adversité, a porté son fardeau avec la plus grande dignité.

Sans l'appui des membres du Conseil qui ont rendu possible l'adoption de la résolution 940 (1994), la situation actuelle n'aurait pas pu se produire. Nous leur en sommes à tous reconnaissants.

Il ne me reste plus qu'à renouveler l'engagement de l'Argentine à poursuivre ses efforts en faveur d'Haïti avec la même détermination et la même conviction qui nous a guidés et animés jusqu'à présent et à exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui se sont dévoués à cette noble cause, depuis le personnel de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) de l'ONU et de l'OEA qui a

traversé des moments très difficiles sur le terrain, jusqu'aux organisations d'aide humanitaire et au personnel du Secrétariat dont la sécurité a été, plus d'une fois, mise en péril dans cette entreprise commune. Nous saluons plus particulièrement le personnel de la Force multinationale qui opère en Haïti et les pays de la région et d'ailleurs qui sont à nos côtés, chacun assumant son rôle, mais en poursuivant le même objectif : rendre au peuple d'Haïti la souveraineté dont il avait été spolié.

Ils se sont tous bien acquittés du mandat que leur avait confié la communauté internationale, en s'adaptant aux circonstances auxquelles ils devaient faire face.

Aujourd'hui prend fin une étape, fin à laquelle certains ne croyaient pas. Elle a permis de nourrir les espoirs d'un peuple qui, au prix de ses martyrs, retrouve aujourd'hui sa liberté. Nous nous réjouissons du retour du Président Aristide dans son pays. Nous nous réjouissons également de son attitude manifestement conciliante. Cependant, aujourd'hui ne marque pas la fin de notre tâche, car nous continuerons d'aider le peuple d'Haïti et de l'appuyer dans la reconstruction de son pays.

M. Mérimée (France) : Monsieur le Président, la délégation française souhaite vous dire le plaisir qu'elle éprouve à vous voir diriger les travaux du Conseil avec la maîtrise que chacun vous reconnaît. Je voudrais aussi dire à l'Ambassadeur d'Espagne que nous lui sommes reconnaissants pour la façon dont il a exercé la présidence du Conseil le mois dernier.

C'est avec une très grande satisfaction que ma délégation a voté en faveur de cette résolution qui salue le retour du Président Aristide à Haïti et rend hommage à la Force multinationale qui a permis précisément ce retour. C'est un très grand succès pour la communauté internationale et pour le Conseil de sécurité qui, en dépit de toutes les vicissitudes, et elles ont été nombreuses, ont poursuivi cet objectif inscrit dans les accords de l'île des Gouverneurs et réaffirmé dans toutes les résolutions du Conseil de sécurité. Je suis heureux que l'Ambassadeur Longchamp soit parmi nous, après ces trois longues années, pour partager ce succès.

Ma délégation regrette à cet égard que le Conseil n'ait pas pu saluer avec unanimité ce succès incontestable de la communauté internationale. Quelles que soient les réserves exprimées lors de l'adoption de la résolution 940 (1994), nul ne peut aujourd'hui refuser de reconnaître que, sans le déploiement de la Force multinationale en Haïti, le Président Aristide ne serait pas rentré aujourd'hui dans son

pays et le peuple haïtien continuerait à subir la dictature des militaires et à vivre dans la misère. La population haïtienne retrouve ainsi l'espoir et la faculté de déterminer librement son destin.

Ma délégation tient donc à rendre à nouveau hommage aux dirigeants de la Force multinationale et à tous ses participants. Mon pays, je le rappelle, contribuera de façon substantielle à la MINUHA, dont nous souhaitons qu'elle puisse prendre la relève le plus rapidement possible.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire combien la délégation espagnole est satisfaite de vous voir présider les travaux du Conseil avec la compétence et l'autorité qui vous caractérisent. Il va sans dire que vous pourrez compter à tout moment sur la pleine collaboration sans réserve de notre délégation.

Et, dans ce même ordre d'idées, je tiens à vous remercier, au nom de ma délégation, des paroles aimables que vous m'avez adressées à une séance précédente au sujet de la façon dont l'Espagne a assumé la présidence pendant le mois de septembre, et à exprimer ma gratitude aux autres représentants qui m'ont adressé aujourd'hui des paroles similaires.

Aujourd'hui marque un jour de réjouissances pour le peuple d'Haïti, ainsi que pour l'ONU et pour la communauté internationale dans son ensemble. Voilà pourquoi ma délégation souhaite féliciter de tout coeur le Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Longchamp, et lui dire que nous sommes heureux de l'événement qui se déroule aujourd'hui à Port-au-Prince.

Il y a un peu plus de trois ans, le 30 septembre 1991, un coup d'État, dirigé par le chef des forces armées d'Haïti, que le Président Aristide avait lui-même nommé à ce poste, expulsait du pays le Président légitime du pays, qui avait été élu quelques mois auparavant à une majorité écrasante du peuple haïtien. Ainsi s'achevait une période prometteuse de l'histoire récente d'Haïti, qui avait été inaugurée par la tenue d'élections transparentes et démocratiques, sous les auspices des Nations Unies et d'autres observateurs internationaux.

Malheureusement, on a eu l'impression qu'à chaque tournant de l'histoire d'Haïti une nouvelle menace surgissait

pour son peuple. À la fin de la longue dictature des Duvalier les gouvernements militaires qui lui ont succédé ont également fait fi de la volonté du peuple haïtien, et une fois la démocratie rétablie par l'élection du Président Aristide, la junte militaire a surgi pour assujettir et déposséder le peuple haïtien.

Dès lors, la communauté internationale a appuyé le peuple haïtien dans les efforts qu'il a faits pour rétablir l'ordre constitutionnel qui lui avait été arraché par la force des armes. La situation en Haïti n'était pas seulement grave pour le peuple haïtien, mais, du fait des circonstances exceptionnelles, entourant cette situation, la déstabilisation menaçait toute la région étant donné que la crise humanitaire avait provoqué à certaines occasions des déplacements massifs de population.

Devant cette situation, l'Organisation des États américains (OEA) a recommandé l'adoption de mesures qui, de fait, ont constitué un embargo commercial. L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, qui s'occupe de cette question depuis le coup d'État, soit depuis octobre 1991, a adopté une série de résolutions condamnant le régime militaire et exigeant un retour de la légalité constitutionnelle. L'ONU a également été présente à la signature de l'Accord de Governors Island, le 3 juillet 1993. Le Conseil de sécurité avait auparavant adopté la résolution 841 (1993), qui a imposé un ensemble de sanctions pour obliger les autorités de facto à participer aux négociations qui ont débouché sur l'Accord, dont l'application devint la clef de voûte des efforts de la communauté internationale. Aujourd'hui, 15 mois après, nous pouvons dire que nos efforts sont couronnés de succès.

Par leur contribution, nombre d'États et d'organisations internationales, ainsi que de nombreuses personnes à l'intérieur et à l'extérieur d'Haïti, ont permis il y a quelques heures, au Président Aristide, 11 jours après l'allocution qu'il a prononcée à l'Assemblée générale, de tenir sa parole : «... dans 11 jours, je serai en Haïti.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, 17e séance plénière, p. 1*)

Depuis quelques heures le peuple d'Haïti a retrouvé ses institutions légitimes et le Président qu'il a élu démocratiquement il y a plus de trois ans. Dans quelques heures, la plupart des sanctions imposées par le Conseil de sécurité auront été définitivement levées.

Nous ne sommes pas au bout de notre chemin. C'est aujourd'hui qu'Haïti commence son voyage. C'est aujourd'hui que le peuple haïtien, avec l'aide et l'assistance de la

communauté internationale, doit commencer à s'attaquer à la consolidation de la démocratie, à la réconciliation nationale ainsi qu'au développement économique et de la justice sociale.

Le Président Aristide, dans la récente allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale, a présenté en détail le programme ambitieux de reconstruction du pays qui doit être achevé en 2004, qui marquera le bicentenaire de l'indépendance d'Haïti, soit d'ici à 10 ans. La mise en oeuvre de ce programme présuppose et exige l'aide et la coopération de la communauté internationale. Une communauté internationale qui a déployé des soldats et des policiers de 30 pays, — essentiellement des États-Unis, — contributeurs de contingents à la Force multinationale, pour rétablir la démocratie en Haïti; une communauté internationale qui va sous peu déployer des observateurs des droits de l'homme dans le cadre de la Mission civile internationale composée conjointement de représentants de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains; une communauté internationale qui, plus tard, va aider Haïti à moderniser et à professionnaliser sa police et ses forces armées en déployant la Mission des Nations Unies en Haïti, à laquelle l'Espagne entend participer.

L'ensemble de ce projet est fidèle à l'esprit et à la lettre de la résolution 948 (1994) que le Conseil vient d'adopter. Voilà pourquoi l'Espagne a coparrainé ce texte avec les pays du Groupe des Amis du Secrétaire général sur la question d'Haïti et d'autres membres du Conseil. Et nous l'avons fait, non seulement parce qu'il répercute les échos d'un passé qui a été couronné de succès, mais surtout parce qu'il contient l'embryon d'un avenir que nous souhaitons meilleur pour le peuple d'Haïti.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Espagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Sidorov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation de la Fédération de Russie, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de vos importants travaux.

De même, je félicite l'Ambassadeur d'Espagne des heureux résultats qu'il a obtenus lorsqu'il a assumé la présidence du Conseil au mois de septembre.

La délégation russe voudrait exprimer sa satisfaction à propos d'un événement important dans la vie du peuple haïtien — le retour en Haïti du Président légitime du pays, Jean-Bertrand Aristide. Cet événement marque le début d'une étape nouvelle et prometteuse dans le règlement de la situation dans ce pays qui a tant souffert et qui, nous l'espérons, pourra maintenant se débarrasser des séquelles de la dictature militaire et rétablir les institutions démocratiques dans un esprit de véritable réconciliation nationale.

À cet égard, nous jugeons que la décision prise aujourd'hui par le Conseil de sécurité est importante car elle montre sa volonté d'appuyer les efforts du Président Aristide et ceux du Gouvernement légitime d'Haïti en vue de faire sortir Haïti de la crise qu'il traverse pour devenir un membre à part entière de la communauté des États démocratiques.

Nous attirons également l'attention sur les efforts déployés par la Force multinationale en Haïti pour établir un climat stable et sûr — facteur clef du retour à une vie normale en Haïti. Nous espérons que la Force multinationale exécutera son mandat conformément à la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité. Nous partons du principe que, en temps voulu, le Conseil devra faire un constat de la situation conformément aux dispositions du paragraphe 8 de cette résolution, condition nécessaire pour que le Conseil prenne la décision de passer à la deuxième phase de l'opération des Nations Unies. À l'instar d'autres délégations au Conseil de sécurité, la délégation russe a l'intention, à cet égard, d'accorder une attention particulière aux critères de conduite des opérations de maintien de la paix — critères qui font maintenant normalement partie de l'examen, par le Conseil, des questions de cette nature.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a pas d'autres orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé le stade actuel de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 16 h 35.